

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 14 (1915)
Heft: 1-2

Artikel: La trilogie de la vie [5ème partie]
Autor: Gauchat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TRILOGIE DE LA VIE

(Fin.)

—*—

Mouā, mouārta, adj.-part. et s. mort.

Les formes masculines sont identiques avec celles indiquées en tête de l'article précédent ; seulement, comme nous sommes mieux documentés pour l'adjectif, nous pouvons mieux en délimiter les aires. La forme *mouār* se rencontre dès Corsier près Vevey, qui se rattache ainsi au Pays d'Enhaut ; *mouā* se dit aussi à Oron et à Vaugondry (Vd) ; comme variante de *mouā*, le *Voc.* de M. Cornu indique *muò*, fém. *muòrta* pour Albeuve et Pont-la-Ville (F) ; Sassel a *mò*, comme le Gros-de-Vaud ; *mòr* existe aussi à Isérables (V) ; la vallée d'Hérens a *mò*, comme tout le Bas-Valais ; Lavallaz, *Hér.*, p. 93, écrit *mò* pour le subst. ; l'*Atlas ling. de la France*, n° 883 (ils sont morts) note *mòr* pour Evolène, ce qui est une erreur : on y dit *mòch* ; Nendaz n'a pas non plus *mon*, comme le prétend M. Edmont, mais *mò*. Il donne *mòr* pour Bourg-Saint-Pierre, forme que nous n'avons pas contrôlée. Pour Bernex, l'*Atlas* a *mour*, tandis que notre correspondant, qui a servi de sujet pour l'*Atlas*, écrit lui-même *mòr* ; cependant cet *ò* peut être très fermé ; on trouve aussi *mour* dans une traduction en « patois du canton de Genève » de la Parabole de l'enfant prodigue (Corbaz, p. 170). *Mò* appartiendrait, d'après l'*Atlas*, à plusieurs localités de l'ouest du canton de Vaud. Les environs de Romont (F) ont déjà la forme gruyérienne *mouā*. *Mouotch* donné par l'*Atlas* pour Les Bois n'est valable que pour le féminin. Le Jura bernois distingue en partie l'adjectif (all. *tot*) du participe (all. *gestorben*) ; ainsi s'expliquent les formes de

l'*Atlas mru* (Péry) et *mèri* (Courrendlin), identiques avec l'infinitif *mourir*. Cf. sous *mouri*, principales formes.

Formes féminines : à *mouā(r)*, *mouā*, correspond *mouārta*, *mouārta*; *mouèrta* (Vd Vallée de Joux, Vallorbe); *mouōta* > *mouōtcha* (N Montagnes); à *mō(r)* correspond *mōrta* (voyelle gén. longue); *mōs* ou *moua* du Jura bernois, Ouest, ajoutent *tch*; le district de Delémont a *mōart*, sauf les villages ayant une forme spéciale pour le participe (voir ci-dessus), qui est commune aux deux genres. Même *mōs*, *moua* se rencontre comme féminin, par exemple à Charmoille. Ainsi s'explique qu'une ânesse puisse dire dans une chanson populaire d'Alle *i n sà p moua*, je ne suis pas morte (à corriger la note de M. Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 255). C'est l'identité de la forme des participes des verbes en *-er*, *-ir* et *-re* qui en est cause. L'identité habituelle des inf. et part. a occasionné les formes *mru*, *mèri* mentionnées plus haut. Voir sous *mourir*.

Moua, *mouai*, adj. voy. *mouert*; *mouert*, *mouerta*, adj. mort, décédé (Bridel, le choix de cette forme comme type vaudois est curieux). *Mouar*, *ta*, adj. et part., avec la remarque : les deux dernières lettres du mot ne se prononcent pas (Dumur, *Voc.*). *Mouert*, *ta*, adj. indiqué pour Conthey par Barman (influence de Bridel?). *Mouō* (Michelin-Bert). *Möe*, *trépessai* (Guélat).

I. adj. 1. privé de vie. 2. par extens. éteint, tranquille, etc. II. comme participe passé du verbe *mourir* : mort. III. s. 1. qui est mort. 2. cadavre. 3. revenant. 4. Dans certains jeux de cartes : joueur fictif, voir l'article *cartes*.

I. 1. *Kouè mouè*, corps mort, cadavre (Vd Chenit), *kouər-moua*, idem, comme composé (B Charmoille). *L'an tròvā mouā*, on l'a... (F Lessoc). *Bestes mortes*, insulte prodiguée par les luthériens aux religieuses pendant la réforme (Millioud, *Anciennetés*, 1901, p. 35). *Piə mōr kə vi*, plus mort que vif (N Noiraigue); *plou mōrta kə vigva*, très effrayée ou abattue (V Evo-

lène). *Lé mo kə mé rédzouyo dé verə, kan səri mouā, kò feréra lè bāu*, c'est moi qui me réjouis de voir, quand je serai m., qui ferra les bœufs, disait un vieux maréchal qui se croyait indispensable aux autres (Vd Blonay). *T'ēi mouā*, tu es m., dit-on par moquerie à un enfant qui pleure, parce qu'il s'est fait mal (ib.). *Chu lè fōs də sè douūs èmia — lò galan mouə yi tchouayè*, sur la fosse de sa douce amie, le galant mort y tomba (Rossat, *Chants patois*, Arch. s. d. trad. pop. V, p. 206). I. 2. *Y a mò lè jouè*, il a les yeux éteints (V Vernamiège). *Saizon mòrta*, saison m. (Vd); *in mouārta chéjon*, en hiver (F Gruyère). *Tòt è mò*, tout est silencieux (Vd Penthalaz). *On kou la mouazika mòrta*, *Tə va drəmi su lə fin*, une fois que la musique a cessé, tu vas dormir sur le foin (chanson de société, Vd Ollon). *Eioue morta*, eau stagnante (V Nendaz); *é n' fa pé s' fyé éz avouə mòrtə*, il ne faut pas se fier aux eaux tranquilles (N Noiraigue); *ðv mòrt* (B Cortébert); cf. noms de lieux. *Morta yā*, « vie morte », indigence, pénurie, misère (V Orsières, Barman). *Fyèrə a man morta*, frapper en tenant la main flasque (Vd); *firə a man mòrta*, se laisser mouvoir la main par un autre. *Main morte* était un terme de l'ancien droit = possession non transmise. *Icelle a librement confessé d'avoir promis en main morte....* (1619, Arch. cant., Procès à Corsier). *La Mainmorte*, nom de lieu, à l'Est du lac des Rousses. *On kou mò*, « un coup mort », simple entaille faite au moyen de la hache sur l'écorce d'une pièce de bois; *é noutra mārka du bou è dou kou mò*, notre marque de famille pour le bois est deux coups morts (V Bagnes, Courthion). *Tsèr mòrta*, chair paralysée, atrophiée (Vd). *Pyèra mòrta*, sorte de molasse en très petits gisements dans les Préalpes (Vd Ormonts). *Də bou mòr*, du bois sec, pourri; *a esté gagé en sian* (sciant) *un vargne* (sapin blanc) *que le* [bois] *mort aurait fait 8 feuilles* (1712, Montpreveyres). *Lə pérāi le mouā*, le poirier est sec (Vd Blonay). *vlaizon mòrta*, haie (« cloison ») morte, par opposition à h. vive (Vd Ormonts). Comme adverbe: *i fō təri ôt é mó*, « il faut tirer haut et mort », au jeu de boules = il faut lancer haut, de sorte que la

boule s'écarte peu de l'endroit où elle tombe (G Vernier). Cf. *mort-né*. **II.** *Kan on-n è mò, on-n è mò*, quand on est m...., encouragement à jouir de la vie (Vd). Le passage de la Parabole de l'Enfant prodigue si souvent traduite dans nos patois (voir *Bibliogr. ling. I*): « ton frère, que voilà, était mort, et il est revenu à la vie » permet de comparer les formes de ce participe dans les diff. dialectes. *On-n a bin rèzon d'onorā xllyè* (ceux) *kø son mouè po la patri* (Vd Chenit). *N'è pā mò dè la promira*, il n'est pas mort du premier mensonge, se dit souvent, cf. *Cont. vaud* 1882, n° 12; ib. 1887, n° 41. *El é mòr d'eytr afati...* d'inaction (N Noiraigue). *I seit cele qu'à moërté*, je suis celle qui est m. (Raspieler, *Pan.*, vers 126, éd. Rossat). *I n' sà p' mouè piska i djaz ankòra*, je ne suis pas morte (dit une ânesse, voir ci-dessus, formes phonétiques) puisque je parle encore (Rossat, *Chants pat. Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 255). L'adjectif-part. *mort* sert à former un passé surcomposé qu'on rencontre assez fréquemment: *L'è z'u mo ci pouro Djan-Daniè* (*Mél. Favrat*, p. 239, cf. *Cont. vaud*, 1893, n° 7), avec le sens: il y a long-temps qu'il est mort. Voir, sous *mourir*, les nombreuses périphrases pour exprimer: *il est mort*. **III. 1.** *férè lou mò*, feindre d'être mort (Vd). *Lé mò nə rəvīnyan pā*, les m. ne reviennent pas (Vd Montherond). *On mò lè onkora vito mədzi*, un m. est encore vite mangé, dit un fossoyeur qui a bu l'argent de sa fonction (Vd Savigny). *Lo mò è su lo lan...* sur la planche, voir art. préc. encycl. 7. *On mòr*, homme sans énergie (V Salvan). *Prèyè pò li mò*, prier... (V Praz-de-Fort). *Lè klòsə dè mòr*, les cloches (sonnerie) des m. (V Grône). *Dra di mò*, linceul (V Nendaz). *Il è pru vīly pò fér on mouò*, il est assez vieux pour... (N La Brévine); *al è bon pè fār on mòr* (G Bernex). *On ne vè pieu gnonça lè fanne seudre lè mouo*, on ne voit plus nulle part les femmes suivre les morts, prendre part à un convoi funèbre (Droz, *Loc.*). *Vouèyia in mouo*, veiller un m. (B Ajoie). *Le jour des morts* (2 nov.) s'appelle comme en français, mais plutôt *le jour de toutes âmes*, *la fête des âmes*, *les trépassés*, voir *âme*, *trépassé*. **III. 2.** *Irè na zinta mòrta*, c'était une belle m. (V

Vernamiège). *Iron kattrou pò porta la mó*, ils étaient quatre pour porter le cadavre (F Broye). *La mórtia irè pèzanta*, la m. était pesante (ib.). **III. 3.** *La yu on mó*, il a vu un revenant (V Praz-de-Fort). *Oün mórt lèd aparouk*,... est apparu (V Grimenz). *Avé pouira dé móchou*, avoir peur des revenants (V Evolène) ; *loua dé m.*, lieu hanté (ib.) ; *la pròsèchyon dé m.*, la procession des m. (ib.), voir sous *procession*. **III. 4.** *Prindr la mórt pò dzòyi avouè*, prendre le « mort » pour jouer avec (Vd Freñières). Le « mort », joueur fictif, dont on peut prendre les cartes pour remplacer les siennes, s'appelle aussi *borgne* (G), *aveugle* (Vd), *blind* (B, de l'allemand suisse *blind*, aveugle, voir Tappolet, *Die alem. Lehnwörter*, II) ou *bòk, mouton* (B), voir sous ces mots.

Composés : cf. *raide-mort, ivre-mort, tête de mort* (sous tête), *morte-saison*.

Comparaisons : Celles citées sous *mort*, s. s'emploient aussi avec l'adj. substantifié : *pâle*, etc. *comme un mort*. Il faut y ajouter : *raide, froid c. un m.*

Proverbes : *Mouèrta la bête, mouè lou vanin*, m. la bête, m. le venin (Vd Vallorbe; se dit aussi ailleurs, figure dans la chanson de l'Escalade *Cé qu'è lainò*, str. 54, p. 25 de l'éd. Ritter : *Mourta la béque, et mourta [sic] le venin*). *Kan on-n è mó, on-n a pròu pan*, quand on est m., on a assez de pain, c'est-à-dire : c'est peine perdue de tant se tracasser pour l'avenir (V Bagnes). *A la Chint Alèro lè mó rəkòminson lòou pin-nò*, à la Saint-Hilaire, les m. recommencent leurs peines (V Vernamiège). *I fò avi puèr di vi, lè mouâ n vòlon rin fér dè mó*, il faut avoir peur des vivants, les morts ne feront pas de mal (F Gruyère). *Lè mouâ ly an adi touâ, pòrtan n mouâjon nyon mé*, les m. ont toujours tort, pourtant ils ne mordent plus personne (ib.). *Bârné k'è mó*, heureux qui est mort (N Val-de-Travers). *Quand on est mort c'est por lontai* (longtemps, *Reima du corti*, Matile, *Mus. hist.* III, 169), dicton encore en usage d'après le *Pat. neuch.* p. 135, n. 6 ; Duret, *Gloss.*, p. 202, *quand on est mó*, *y est per lontimp*. *Lè dyièr à lè fêt dé mouâ*, la guerre est la fête

des m. (B Clos du Doubs). *An kontin chu lé soulè d'ïn mouz, an vè lontan détchā*, en comptant sur les souliers d'un m., on va longtemps nu-pieds (ib.). *È n fā dékriè ni lé mouz ni sé k n son p'li*, il ne faut dire du mal ni des m. ni des absents (ceux qui ne sont pas là, ib.). *În èn an viø à pu k'ïn chir mouz*, un âne en vie est plus qu'un riche m. (ib.). *A fo' lochia lé mòr an pè*, il faut laisser les m. en paix (B Plagne). *La mòr a adé tòr*, le m. a toujours tort (ib.). Cf. les proverbes cités sous *mort*, s.

Noms de lieux : *La Mortigue*, nom de deux torrents dans le distr. d'Echallens et le distr. de Lavaux (= *morta aqua*, eau à cours tranquille), *La Mortaigue*, Yverdon ; dito Aigle, 1718 (Isabel), voir Jaccard, *Essai de top.*, p. 297 ; *Mortègue*, Daillens ; *La Mortivue*, Semsales, 1890, pron. pat. *mortivouè* ; affluent de la Broye, de même nom, torrent très intermittent, parfois à sec ; *Eaux-Mortes*, Cartigny, 1852, 10 ; *Les Eaux Mortes*, Avully, 1849, 5 ; *Eaumorte*, hameau ainsi dénommé d'après un ruisseau, autrefois le *Nant d'aigue morte* ou *d'Eau morte* (1762-1763), aujourd'hui le Nant des Crues (pat. *a édyø morta*) ; Champ de la *Morte-eau*, Malleray, 1852, 3 ; *Morteauve*, Bévilard, 1891, 13 ; 1841, 6. *La Mortaz*, Granges (Payerne), 1891, 25, prés, champs, mare, signifie « flaque d'eau tranquille » (Burmeister). *En fontannaz mortaz*, Avenches, 1652 ; *en morta fontanaz*, Bière, 1845 (= source desséchée). *Mortruz* peut être rangé ici, nom d'un ruisseau à Cressier, pour lequel M. Godet, il est vrai, a proposé l'étym. *Martis rivellus* (*Musée neuch.* XX, 283, voir Jaccard, *op. cit.* p. 297) ; mais, outre que *ruz* représente *rivus*, non *rivellus*, il nous paraît peu probable que ce ruisseau porte le nom d'un dieu de l'antiquité. Si son cours est rapide aujourd'hui, il peut avoir été une fois à sec. *En Morta Terraz*, Gollion, 1891, 33, champs (peu productifs ?) ; *en Mortaterraz*, Cossonay, 1493, pré ; *Mortaterraz*, Thierrens, 1815 ; *A Morterre* (pour *mor(te)terre*), Diesse, en partie sur Prêles, 328 ; *Jardins de Morterre*, Prêles, 1856, 8, champs, prés, pâturages. *Mortaveau*, Nyon, pour Mortavaux (vallée aride ?), voir Jaccard, *op. cit.* ; *Morvaux*, rochers lugubres, dit Lutz,

entre la Val-Sainte et Bellegarde (F). Jaccard, qui défend l'étym. *mort val*, cite les anciennes graphies *Morval* 1134, 1146, *Morvas* 1146, *Morvaux* 1198, où on remarque l'absence d'un *t*, ce qui ne laisse pas de la rendre suspecte. *Mor* = *maurus*, noir ? Le mot *vallis* apparaît aussi comme masculin. Pron. pat. *mòrvò* (Fankhauser). Sous le bois de *Morteville*, Bonfol, 1849, champs. *Mont-Mort*, petit sommet au S. E. de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, 1783, 1762. Pron. pat. *u mon mò*. L'étym. *mons mortuus* ou *morti(s)* est douteuse, cf. le *Mormont* qui se rencontre à plusieurs endroits, et que M. Jaccard rattache plutôt à d'autres racines. A ses exemples il faut ajouter celui du *Mormont* à Courtemaîche (B). *Plaine Morte* ou *Planmortis*, Mollens, grand glacier descendant du Wildstrubel. Pron. pat. *lachyèr dè plan-morti* (Mollens) ; *èn plan-na mòrta* (Lens). Ce nom paraît être d'introduction récente ; auparavant on disait à Lens et on y dit encore *èn ouitoünn*, *lachyèr d'ouitoünn*. Dans *Plan-mortis* il faut probablement voir un *planum mortivum*. La légende veut que ce vaste plateau ait été jadis un des plus beaux pâturages du Valais, transformé en glacier à cause de la méchanceté des pâtres qui l'habitaient, voir Mario, *Le génie des Alpes val.*, p. 109 : *Les mauvais pâtres de Ténébré. Plan-Morts*, Chalais, 1904 ; *Plamort* 1880, *Plan d'y morts* 1850 ; pat. *i plan di mòr*, forêt, broussailles, dans le Ban de Vercorin, qui, selon la tradition, aurait eu là son ancien emplacement (réminiscence de la peste de 1349 ?). *Plan des Morts*, forêt de la commune d'Hérémence ; pat. *u plan di mò*, endroit hanté, dit-on, par la procession des morts. *Morteroche*, Grandval, 1851, forêt, pâturage ; dito, Eschert B, 1852, bâtiment, pré.

Le sentier aux morts, pat. *la sindäi éi mouå*, « mauvais sentier par lequel on descendait autrefois les morts des Chevalleyres » (Odin, *Gloss. de Blonay*) ; *Chemin ès Morts*, 1735, sur le plan de Mollondin (Millioud) ; *Charrière des Morts*, Oron. « Afin d'éviter le passage des convois funèbres par Oron-la-Ville, surtout en temps de peste, on le faisait passer par le Carroz et les Chênes ; ce chemin a conservé jusqu'à nos jours

le nom de.... » (Pasche, *Oron*, p. 458). Le même nom se rencontre à Gruyères, La Roche, Treyvaux (Fankhauser). *La Vy des Morts*, Jussy, 1742, chemin au nord du village paroissial. Même nom, Petit Saconnex, 1712, chemin conduisant au cimetière, aujourd’hui *Chemin Trembley. Vie es Morts*, Lajoux (Saicourt), 1853, champs. *Crét des Morts*, Carouge, 1810, hangar, au Crest des Morts, ib. 1756, champs. *Au Mollard des Morts*, Gingins (Burnet). *A la Mortaz*, Denezy (Vd), dito Forel Vd (Burnet), peut s’expliquer comme ci-dessus *La Mortaz* de Granges, près Payerne, mais ce peut être aussi le souvenir d’un cadavre trouvé en ces endroits. *En Mortavillie*, Mur, 1580. *La Féna mortat*, Arzier, 1812, 36, pré. *Sur la Tête de l’Homme Mort*, Morcles, 1848, 9, rochers et gazons, voir sur l’origine de ce nom Ceresole, *Légendes*, p. 299. *A l’Homme Mort*, lieu-dit de Corcelles (N)¹; le *Chemin des Vieilles Mortes*, nom de la route du Locle à La Saignotte (N Brenets) « parce qu’à la fin d’un hiver où la neige rendait les communications impossibles, on trouva mortes dans leur demeure deux vieilles femmes » (F. A. Perret, *Le Doubs*, p. 177). « A Petit-Noir [France], l’ancien lit du Doubs [corrigé] est appelé *la Morte* » (ib. p. 340). *La pīra du mòr*, Arbaz (V), bloc de rocher et chemin dans la forêt du Ban de Moëre; *Pirraz di Morts*, Bourg-Saint-Pierre, 1863, prés et champs. La tradition veut que deux personnes de Liddes soient mortes de la peste en cet endroit. *Pierre des Morts*, Saint-Maurice, 1882. *La Morte Pierre*, Corcelles (B), 1851, prés, champs; *Pierre Morte*, Soulce, 1850, champs; pourrait signifier « pierre effritée », cf. ci-dessus *Morteroche*. *Combe des Morts*, partie de la route du Saint-Bernard très exposée aux avalanches au pied du *Mont-Mort*.

mouri, v. mourir.

mouri (Vd Centre, Pays d’Enhaut, Vallée de Joux, Vevey-Villeneuve, Bas-Valais), *muri* (tout F et contrées vaudoises attenantes; *Atl. ling. mæri*, Billens, forme douteuse; Vd Au-

¹ Déformation de *Aullemoure(s)*, voir J. Vodoz, *Echo des Alpes*, 1910, p. 410.

berson), *mouèri* (Vd Ormonts, Plaine du Rhône, Pailly, Val-lorbe, Arzier; V Vionnaz, Praz-de-Fort, Saillon; G Hermance, Dardagny, Aire-la-Ville; B Prêles), *mouèri* (Vd Vaugondry; N Vignoble, Val-de-Ruz, Val-de-Travers), *moüri* (V Nendaz, voyelle entre *ou* et *u*), *mòri* (V Bagnes, Trient, Finhaut; G Bernex, textes), *mouourèi* (V Champéry), *mòréi* (V Isérables), *mouri(k)* (V Hérens), *mourik* (V Lens, Anniviers), *mèri* — *mari* (V Savièse; N Montagnes, forme habituelle de B), *mri* (N Côte-aux-Fées), *mru* (B Plagne, Pery, Malleray, Créminal). Les formes de l'*Atlas ling.* s'accordent assez bien avec les nôtres. Le recul de l'accent sur le radical, tel qu'il a été noté presque partout par M. Edmont, est conforme à nos habitudes de prononciation. Mais les longueurs de la voyelle radicale nous laissent perplexes. Nos matériaux ne les donnent qu'exceptionnellement.

Principales formes. **Mourant**: voir l'article *mourin*; on y voit alterner les types *morente et *moriscente, ainsi à Vd Vaugondry *mouèrin* et Vd Penthalaz *mouësin*. — **Il meurt, ils meurent**: *morit ou *moriscit, le dernier retire ordinairement l'accent sur le radical; I. *mouèr*, *mouairon* (Vd Ormonts); *moué* (Vd Champéry); *moü moürzon* (V Liddes); *mé*, *mouairon* (V Bagnes); *mout* (V Evolène); *mè(r)* (G); *muā*, *muāron* (F Romont); *mouèr* (N Dombresson); *mé*, *mèra* (N Montagnes); *muə*, *mèran* (B Delémont); *muər mrò* (B Plagne); II. *mourè* (Vd Penthalaz); *mòré*, *mòréson* (V Isérables, à côté de *mòrt*); *mourè*, *mourechon'* (V Anniviers); *mouèrè* (G Dardagny); *mouärè*, *murchon* (F Gruyère); N et B n'ont pas de formes inchoatives. — **Il mourait**: Vd V G F offrent fréquemment **mourissait*, ainsi *mouësai* (Vd Savigny). — **Il mourut**: n'est sûrement attesté que pour B, *moré* (Delémont), *mra* (Plagne). — **Il mourra**: alterne avec des formes inchoatives, telles que *mouètra* (Vd Savigny); *mourièrè* (V Anniviers); *mouèrètra* (G Dardagny); *mèrtra* (N Chaux-de-Fonds). B ne les connaît pas: *muèré*, *mèré*. Ces anciennes formes sont très rares dans les cantons Sud, mais Leysin a encore *mouärè*; M. Cornu a relevé à Montbovon *chti an muri* = cet an je mourrai, forme

tombée en désuétude depuis. B Plagne *muarar*, correspond à un français **mourira*, cf. *de mourir* (cf. *je mourirai*, dans Duret, *Gramm. sav.*, p. 51; *y an mærirō* (Rossat, *Chants pat.*, *Arch. s. d. trad. pop.* V, p. 102) est une forme analogue du conditionnel, qui est habituellement *mærō*, comp. les barbarismes *je mourirai*, *je mourirais* mentionnés par nos dictionnaires de provincialismes (Grangier, Péter, Pierrehumbert). Le dernier cite « un fameux début de harangue militaire : « S'il faut mourir, mourrissons ! s'il faut périr, pérons ! » qui, s'il n'est pas authentique, illustre du moins assez bien l'hésitation entre les formes inchoatives et non inchoatives. — Comme participe passé fonctionne l'adjectif *mort*, dont nous avons trouvé bon de faire un article à part du *Glossaire*, voir article précédent. Cependant nos patois n'ont pas manqué, isolément, de former un participe sur le modèle d'autres verbes en -ire, ainsi *mæri*, employé de préférence dans le district de Delémont : *èl à mæri*; ou *mru*, qui correspond au français fautif **mouru*, et qui a envahi l'infinitif, dans une partie du Jura bernois, grâce à l'identité ordinaire des infinitifs et des part. passés (voir Degen, *Die Konj. im Pat. von Créminalp*, p. 107). A Montbovon, M. Cornu a noté *mouri-ri-ta*, forme qui manque à Hæfelin, *Les pat. du cant. de Frib.*, p. 128.

Syn. Voir plus loin.

1. mourir; 2. cesser de fonctionner; 3. comme verbe actif: éteindre (V).

1. *Mouri din sé solå*, m. dans ses souliers, sans passer par la maladie (Vd Blonay). *M. a son pan gányin*, m. à son pain gagnant, sans être à charge à autrui (ib.). *L'an dévan kæ mourassè*, l'année avant qu'il mourût (ib.). *Alå in mourasin*, aller en m., en douceur (ib.). *Nø vouai pa mouri siy an, d'abo kæ mè kops dou bokon dè pan*, je ne vais pas m. cette année, puisque je me coupe deux morceaux de pain (par inadvertance, loc. Vd Ormont-dessus). *I farai pā mó dè mori*, il ne regretterait pas... (V Bagnes). *M. sò kou*, m. sur le coup, instantanément (ib.). *Mouri dè mó choubatæ*, m. de mort subite; m. *dè la mó dé mósè*,

m.... des mouches, de mort imprévue (V Evolène). *Mèri d mousôbit* (B Charmoille). *Mouri din cha tyæutsè*, m. dans son lit = m. de sa belle mort (V Salvan); *mèri din son yé*, idem (B Séprais). *Nò kòntèn toui mourik*, nous devons tous m. (V Grimentz). *Mourik koum oun a vøkouk*, m. comme on a vécu (V Magè). ...que vo volia... nos étranglia et fare to mori, que vous vouliez... nous étrangler et nous faire m. tous (*Cé qu'è lainô*, str. 44, éd. Ritter). *Vou pâ avei liji dè muri*, il ne veut pas avoir loisir de m., d'un qui est toujours pressé (F Prez-vers-Siviriez). *Côdrus que mueirt por sôvar sa patrie*, Codrus qui meurt... (Python, *Egl.*, éd. Moratel, p. 122). *Flaccus Maro, frârè dè Virgile, que moure dins l'âgeo d'adolescenhe*, ... qui mourut... (ib., p. 118). *Moure gaillard, qu'est-cè qu' cè m' fâ*, meurs seulement... (Quinche, *Gloss.*). *I mouérétrai s'i mdgîve atant que liu*, je mourrais si je mangeais autant que lui (ib.). *El ètai force, ass' force que de mouèri*, il était nécessaire, aussi n... (Quinche, *Passage du Roi, Le Pat. neuch.*, p. 177). Même formule dans la lettre de Quinche placée en tête de son *Gloss.* (*Le Pat. neuch.*, p. 22). *Vollin meri gai et boneuna*, nous voulons m. gais et heureux (Huguenin, *Chans.*, n° 21). *Maidaime en vai meuri*, m. en va m. (Raspieler, *Pan.*, vers 107). *I vø mæri si s n a p vré*, je veux m. si ce n'est pas vrai (B Boncourt). *O muø tu lé djòr*, on meurt tous les jours, insensiblement (B Plagne). *Mru chu son fmé*, m. sur son fumier, sans être sorti (ib.). *El à prou malèt po mæri*, il est assez malade pour m. (B Vermes). *Mæri d' vèyâs, d' tchègrîn, d' pâvou*, m. de vieillesse, de chagrin, de peur (ib.). — 2. *Lè linp mær*, la lampe s'éteint (B Vermes). — 3. *mouari lâ fouâ*, éteindre le feu (V Charrat). *Mour lo fouâ*, éteins... (V Liddes).

Proverbes. *Vô mî soufri tyé mouri*, il vaut mieux souffrir que m. (Vd Blonay). *Kan on-n a yu tré bëi méi d'avri, lè asatoù tin dé mouri*, quand on a vu trois beaux mois d'avril, il est bientôt temps de m. (ib.), se dit aussi ailleurs. *On nø sâ nè kâ vi nè kâ mouar*, on ne sait qui vit ni qui meurt, exhortation à bien vivre (Vd Ormont-dessus); en Valais: *on sâ pâ nün kâ vi*

nün kɔ̃ māé (Bagnes); forme bernoise (Plagne): *à n̄ s̄e n̄ kō vi n̄ kō mūar*. *N̄ f̄o p̄ā grantin por mouri*, on est vite mort (Vd Ormont-dessus). *P̄ò payī è p̄ò mouri, l̄e adī prāo vito*, pour payer et pour m., c'est toujours assez tôt (Vd Savigny); variante frib.: *p̄ò payi è muri l̄e totèvi praou vutou* (Etr. frib. 1875, mai). *Kan on vi sin s'amā, on mouri sin s̄e règrētā*, quand on vit sans s'aimer... (Vd Ormont-dessus). *On n̄ asuirō d̄e rä tyè d̄e mouri*, on n'[est] sûr de rien que... (Vd Leysin). *Apr̄ē tan d̄a mó, mru a f̄o*, après tant de maux, m. il faut (B Plagne). *Méi n̄'em pou, mourik ch̄e lāché*, [qui] plus n'en peut, m. se laisse (Gilliéron, *Prov. de Vissoye*). *Les villio deyvont, les dzouno puont muri*, les vieux doivent, les jeunes peuvent m. (Etr. frib. 1875, juillet). En regard de ces témoignages de l'inéluctabilité de la mort, la sagesse populaire offre cette consolation: *On ne muert qu'onna vez, ... fois* (Duret, *Gloss.*); *an n̄ mū k d̄'in-n̄ mouri*, on ne meurt que d'une mort (B Epauvillers). *N̄è f̄o todzò yana p̄ò mouri*, il en faut toujours une (une cause) p. m. (V Vérossaz). *Ey faut sé mariā po sé férē à bliamā; ey faut muri po sé férē à gabā*, ...pour se faire blâmer ...louer (Etr. frib. 1872, déc. ; même prov. dans le *Lien vaud.* 1904, n° 10). *P̄ò bin muri è f̄o bin vivr̄* (F Broye). *Stu k vi an rn̄ē, mū an rn̄ē*, celui qui vit en renard,... (B Boncourt). *L'ün p̄è mèri d̄a s k̄ f̄è è vivr̄ in-n̄ ātr*, l'un peut m. de ce qui... un autre (B Epauvillers). *N̄ t̄ dépouy p̄è dvan k d̄a mru*, ne te dépouille pas avant... (B Plagne).

Etym. Du latin morire pour mori. Pour l'inf. *mru* voir ci-dessus sous *principales formes*. Le sens d'éteindre s'explique probablement ainsi: *mourir* a été autrefois employé comme verbe actif dans le sens de *tuere*, comme en vieux français. A ce moment, il s'est rencontré avec le verbe *tuere*, qui réunit également les deux significations de *mettre à mort* et d'éteindre; voir ce mot.

Synonymie. Non seulement les poètes se sont ingénier à trouver de nouvelles expressions pour l'idée de la mort, soit en imitant des tournures des langues anciennes, soit en recourant au trésor inépuisable de l'imagination poétique; la langue

du peuple aussi ne cesse d'inventer des périphrases, dans le besoin, qui renaît constamment, d'éviter le mot brutal, effrayant, indélicat, ou d'ajouter au sens général une nuance dictée par les circonstances. La mort fait résonner toute la gamme des sentiments humains, du désespoir le plus profond jusqu'à l'ironie méchante. Il y a peu de domaines linguistiques où l'on puisse, comme dans celui-ci, étudier l'action de la psychologie sur le renouvellement incessant du vocabulaire. Aussi avons-nous cité un choix de locutions romandes pour *mourir* dans une étude des rapports qui existent entre le monde des idées et celui de l'expression (*An den Sprachquellen, Universität Zürich, Festgabe zur Einweihung der Neubauten, 1914*, p. 111).

La mort rompant tous les liens et mettant un terme à toutes les occupations, les points de départ pour arriver à une nouvelle périphrase sont multiples. De là l'étonnante richesse de la liste que nous allons soumettre au lecteur. Elle comprend bien au delà de deux cents termes. Encore notre catalogue est-il loin d'être complet. Il nous arrive souvent, en classant les fiches du *Glossaire*, de mettre la main sur un mot oublié. Comment introduire de l'ordre dans cette longue énumération? Nous aurions pu suivre le modèle qu'offre M. L. Morandi dans sa fine étude stylistique *I sinonimi del verbo morire* (dernière rédaction dans *Prose e poesie italiane*, 1900), c'est-à-dire distinguer entre les styles noble, familier et comique (*scherzevole*). Mais il nous paraît bien difficile de séparer ce qui appartient aux deux dernières catégories et nous ne pensons pas que M. Morandi y ait pleinement réussi. Nous tâcherons donc de diviser nos périphrases en termes honnêtes et en termes plus ou moins facétieux, tout en les groupant, à l'intérieur de chaque subdivision, un peu d'après l'idée dominante qui y réside: *départ, voyage, métiers, vie de famille*¹, etc. En outre, comme

¹ M. Morandi a adopté l'ordre alphabétique, que nous jugeons trop superficiel.

les périphrases se rapportent à différents moments du trépas, nous essayons de distinguer entre celles qui signifient *mourir* et celles qui représentent plutôt l'idée d'*être mort*, bien qu'ici encore la classification ne puisse pas être nette. Un changement de temps (*il fait* ou *a fait le grand voyage*), le remplacement d'un élément de la phrase (*il va, il est dans le pays des taupes*) peut faire passer la locution d'une catégorie à l'autre. Quelques-unes des expressions, comme *graisser ses bottes*, auraient mieux trouvé leur place dans la liste synonymique donnée à l'article *mort*, s., *encycl. 4*, sous *agonie*.

Evidemment, la grande majorité de nos périphrases nous sont venues d'ailleurs ; un très petit nombre portent une empreinte locale, plusieurs ont pu naître spontanément en différents endroits. Notre liste est donc un ramassis de locutions représentant d'anciens tabous qui défendaient de prononcer le mot de *mort*, de réminiscences littéraires ou de sermons, de croyances bibliques, d'euphémismes prudents dont on use vis-à-vis d'un malade, d'atténuations sages employées devant les enfants d'un défunt, de mots cruels inventés par le gamin de Paris, qui fournit tant de phrases aux pays de langue française, etc. La population romande n'est pas responsable de la création de certains de ces tours, qui peuvent paraître barbares en présence de la mort. Du reste, posséder un terme n'équivaut pas à l'employer souvent, et une expression forte, lâchée dans un moment d'abattement moral, traduit bien des fois plus de faiblesse que d'équilibre. C'est un moyen de tromper les autres et soi-même sur le degré de résistance qu'on possède.

Comme chacune de ces périphrases reparaîtra sous sa forme patoise, avec ses exemples, dans les articles respectifs du *Glossaire*, nous les francisons ici, sauf exception, tout en sachant bien qu'elles y perdent beaucoup en expressivité.

A. Mourir. I. Termes polis : *Rendre le dernier soupir, le dernier souffle, le dernier peccavi (F); tirer le dernier souffle, tirer les derniers, tirer (V); faire le dernier bâillement, le*

dernier soupir, bailler (donner) le dernier soupir; expirer. S'éteindre, sè dèxindrè (même sens), fermer (clore) les yeux, kota lè ja (même sens, F), clore lè palyon (les cils, Vd). Dormir le grand sommeil, s'endormir tout de bon. Décéder; succomber; se laisser aller (V). Rendre l'âme; partir pour la gloire (peut prendre une teinte ironique); partir pour l'éternité, entrer dans la joie de son Seigneur, dans la grande retraite; aller voir le Père éternel. Fenā (finir, V), afənā (V);achever sa carrière, sa course, son temps; tsavounā (achever) sa carrière, finir ou fournir sa carrière, finir ou fournir son temps, sa vie, ses jours, de souffrir, tsavounā sou dzè (achever ses jours, V): être au tehavon de sa carrière (N); faire son temps; défunter. En partir (Vd); trépasser, s'en aller, partir pour l'autre monde, passer dans l'autre monde, quitter ce m., faire ses adieux; faire une grosse place (V); laisser de la pitié (V). Rèstā kə (rester là; Vd), sobrā (rester, Vd).

II. Termes plus ou moins facétieux: *Oublier, oublier de souffler, plyèkā dè choxlyā (cesser de souffler, F), finir de siffler, de ronfler (Vd). Virer le blanc (des yeux), le jaune (Vd), virer l'œil, virer gāga ou gāgat (B), tourner les yeux; montrer les dents blanches (Vd). Faire le grand voyage, le gros v., le voyage de saint Jacques (V), partir pour le gros voyage, pour les Indes (V), pour le pays d'Aoste (V), pour le pays des taupes (des dèrbon), pour le royaume des taupes, pour le pays des bousrā (taupes, B), aller trouver les taupes, aller dans le pays des taupes; faire le grand saut, la culbute; piquer les sauts (Vd); passer outre ou delà (V, F), de l'autre côté (V), la Gemmi (V), les glaciers (V), passer derrière (V), pasā Tsə-valye è Dorbon (Vd Ormont-dessus); aller sur Mussel (G, où il y a un cimetière); passer dans la barque à Caron (Vd); aller voir ce qu'ils font de l'autre côté; déguerpir, tourner les semelles. Frotter (graisser) ses bottes (F), cirer ses bottes (N, B), aussi « le curé lui a ciré ses bottes » = donné les derniers sacrements » (Daucourt, *Folk-Lore Suisse*, III, p. 75). Périr (tiré de la vie des animaux), crever, krapā ou krapī (Vd, V). Cliquer*

(comme pour *crever*, à l'origine idée d'une chose qui éclate, cf. l'italien *scoppiare*, *schiazzare*, *schiantare*, Morandi, p. 684), *klyanpā* (voir ce mot), *pētā*, *pētā la groūla* (voir ce mot, Vd), *craquer* (Vd); *craquer le marmot* (F, terme d'argot mal compris, *croquer le m.* signifie attendre une éternité). *Casser sa pipe*, *briser sa p.*, *briser le fétu de sa p.* (F), *rompre sa p.* (B), *avoir fumé sa dernière pipée* (Vd), *renoncer à la tabatière*; *casser ses noix* (*kōkyē*, Vd); *dévisser (son billard)* (Vd, F); *renverser son huile* (Vd); *trośā la kotairyā* (rompre l'aiguillée de fil, souvenir d'Atropos? Vd Alpes); *laisser courir sa cuiller*¹, *laisser tomber sa c.*, *laisser bas sa c.* (V), *perdre sa c.* (B), *jeter loin sa c.* (*tsanpā lavi*, *fotra via*, *fyērə*), *essuyer son couteau*; *lâcher (renverser) son écuelle*; *perdre le goût du pain*, *tourner le dos au p.*, *avoir mangé tout son p.*; *son oie est bientôt cuite* (Vd); *il a d'abord cuit ses aulx* (V), *être cuit* (B). *Donner son bien* (aux pauvres, V, F), *tester* (V, F). *Passer l'arme à gauche* (argot militaire), *descendre la garde*, *mordre la poussière*. *Déloger* et autres verbes signifiant *déménager*. *Lever l'ancre*. *Chorba* (de l'all. *gestorben*, F). *Aller dormir dessous l'herbe* (Vd). *Vəri lə brəsə* (=? V Chamoson); *tifyā* (sens primitif? V Bagnes); *Rendre les « guilles »* (quilles? N). *Etre au bas des Chaux* (N). *Aller faire des « frondə »* (espèce de jouet, voir ce mot, B). *Sentir le sapin* (signifie plutôt « être en danger de mourir », allusion au cercueil); *achounā lə pəkātso* (sentir la boue, V); *aller faire des toupines* (Vd).

B. Etre mort (aussi *en cercueil* ou *enterré*). **I. Termes polis**: *Etre sur la planche*, *sur lo lan* (voir ci-dessus *mort*, s., *encycl.* 7). *Avoir été fauché* (*səyā*, on ajoute quelquefois: comme de l'herbe tendre, pour une mort subite, de même les

¹ Voir l'explication de cette locution donnée par E. L. Rochholz (cuiller comme symbole de droit) sous *Volksthümliche Redensarten für Sterben*, dans son ouvrage *Deutscher Glaube und Brauch im Spiegel der heidnischen Vorzeit*, t. I, p. 142. On y trouvera aussi, sous *Oberdeutsche Leichenbräuche*, p. 131-215, une quantité d'analogies avec nos rites funèbres.

suivants), *moissonné* (comme un champ d'avoine), *coupé*, *emporté*. *Il a tout dit, tout bataillé* (fini de b.). *Il est loin, là, étendu. Le bon Dieu l'a voulu!* ç'a été son heure.

II. Termes familiers ou facétieux : *avoir mis le « garde-habit », la « garde-robe », la veste, le paletot en sapin, le gilet de bois, son anglaise de sapin, sa « véture » de s.* (Vd, F); *avoir mis le dernier habit, le complet qui ne se change pas* (V), *un jupon de sapin* (B), *un manteau de bois* (B); *être dans la boîte en sapin* (N). *Etre entre quatre (six) planches. S'en aller les pieds devant, les premiers. Faire son dernier chemin. Garder les poules du curé* (les cimetières sont près de la cure), *garder les p. à Müller* (habite près du cimetière, Vd Savigny), *chez Pius* (dito, B Plagne). *Sucer (manger) les dents de lion par les racines, ronger les dents de lion par le bout. Etre (à) six pieds sous terre, en tèpa* (gazon, Vd), *être couché six p. s. t.* (V), *avoir six pieds de terre sur le nez, le corps, le mòr* (museau), *avoir les pieds en terre* (Vd). *Donner à manger aux vers. N'avoir plus mal aux dents, être guéri du m., n'avoir plus mal à la gorge; avoir le nez sec, les os secs, les pieds froids. Avoir été réduit* (mort subite), *raclé, plié, raplèya* (replié), *nettoyé, ramassé, foutu. N'avoir plus soif, ne pouvoir plus souffler sa soupe, être à bas du pain. Il a roté* (G, = fini de r.). *Etre barba* (rasé pour tout de bon, V). *Il a viré les fers. Etre embarqué. Etre chtòrb* (all. *gestorben*, voir ci-dessus A. II). *Tèpā* (sommelier, F). *Avoir fini d'entendre le coucou* (V, B)¹.

intèremin, s. m. enterrement.

intèremin (Vd Centre, Grandson, Plaine du Rhône, Bas-Valais, F Gruyère—Veveyse; la nasale *in* est souvent diphtonguée, voir *Atlas*; des deux *e* des syllabes médianes le deuxième

¹ Les expressions allemandes pour « mourir », surtout celles d'origine bibliques, sont réunies dans l'article de Fr. Wilhelm *Die Euphemismen und bildlichen Ausdrücke unserer Sprache über Sterben und Totsein und die ihnen zu Grunde liegenden Vorstellungen* (*Alemannia* XXVII, p. 73-83). Elles correspondent souvent aux nôtres.

est moins ouvert, le premier ordinairement allongé), *untèremin* (Vd Pays d'Enhaut), *untèremun* (Vd Penthalaz); *intèremen* (Vd Enclaves, F Glâne et Broye); *äterämä* (Vd Leysin; cette dénasalisation s'observe en beaucoup d'endroits, à divers degrés, voir *Atlas*), *èintèremè* (Vd Savigny), *aintèremè* (Vd Vallée de Joux), *eter(e)mè* (Vd Ouest), *intèrmè* (F Sugiez); *intèrəmin* (Bas-Valais, passim, ainsi à Bagnes, Liddes); *èntèremèn* ou *èntèremèn* (sans nasales, V Est); *antèraman* (G Hermance); *ätarāmä* (G Bernex), *aëtararamè* (G Aire-la-Ville); *ètermè* (N Vignoble, Val-de-Ruz), *étarmè* (N Noiraigue), *atarma* (N Montagnes), *aterma* (N Chaux-de-Fonds), *òtèrmò* (N Cerneux-Péq., B Malleray); *intèrmin* (B Prêles); *étarmò* (B Plagne), *antèraman* (B, pron. française, sauf que è est plus ouvert).

1. action de couvrir de terre, par ex. une plante;
2. ensevelissement d'un mort (ensemble des cérémonies accompagnant la mise en terre du corps); par restriction:
3. convoi funèbre; 4. repas d'enterrement.

1. voir sous *intèrā*, enterrer. 2. *Lè vîlyè dzin sè soûlon d'alā todzor é-z intèremin*, les vieilles gens se lassent d'aller.... (Vd Ormont-dessus). *Tandi bin dè-z anāyè, nə su alā a la Valā kè po dè-z aintèrmè*, pendant..., je ne suis allé à la Vallée... (Vd Le Chenit). *Lé-z ôtro yâdzo on faséi grô dé tîrâbâ éi-z intèrmin*, autrefois l'on faisait un grand branle-bas aux e. (Vd Blonay). *Asistâ in-n on-n intèrèmin*, assister à un e. (V Lourtier). *Firè sinblan dè kôrné lə dzò dè l'i.*, faire semblant de pleurer le jour... (V Praz-de-Fort). *On son-nə lo glyé pâdä l'ätarāmä*, on sonne le glas pendant... (G Bernex). *Chounò l'intèrèman*, sonner l'e. (F Villargiroud). *Y è deman le mariâzo, apré-d'man l'antèraman*, c'est demain..., chanson de la vieille, G Hermance, *Schwyzerländli*, p. 233). *An l'antèman dé-z èvar, lè-z értiə ryan*, à l'e. des avares, les héritiers rient (B Charmoille). *Bayiə lə pin də l'intèrmin*, distribuer du pain à l'occasion de.... (B Prêles). *Lə pan, la mòta, lə vun d'untèremin*, le pain, le fromage, le vin consommé dans un [repas d']ent. (Vd Rougemont); *manti d'int.*, « manteau », voir encycl. n° 11; *mècha, rèpé d'int.*, messe, repas

d'e. (F); *in dēnē d'antēman*, un dîner d'e. (B Charmoille); *in-n mi-n d'ant.*; une figure funèbre (ib.). — **Proverbes**: *Kan lè fēmalē aréton dè dēvezā, l'intēremīn fō préparā*, quand les femmes cessent de jaser, il faut préparer l'e. (Vd Ormont-dessus). Forme gruyérienne: *Kan fēna pleyèkē dè parla^o (dēvəjā^o), l'intēremīn fō aprēvā^o (prēparā^o)* (Chenaux-Cornu, *Romania* VI, n° 124). *E n fā p tχuè lè pus, pōskə, tχin an lē tχuan, è y an vīn ā mouin dou san à l'antēman*, il ne faut pas tuer les puces, parce que, quand on les tue, il y en vient au moins deux cents à l'e. (B Develier, Rossat, *Prov., Arch. s. d. trad. pop.* XIII, p. 45). — 3. *L'aintērmē è pērti justou a l'aoura*, le convoi funèbre est parti juste à l'heure (Vd Le Chenit). *Suivr l'ätērēmā*, suivre le convoi (Vd Leysin); *on vyédj s'été la mouda kə lè fanē séyan lè-z atērma*, autrefois c'était la mode que les femmes suivaient les c. (Droz, *Loc.*). *Fō pā k'on-na nōss rinkontréi on-n intēremīn*, il ne faut pas qu'une noce rencontre un cortège funèbre, cela porte malheur (Vd Blonay). *On-n a vyu pasā l'antēraman*, on a vu passer le c. (G Hermance). *Outō nō, vätyā^o l'ätārāmā k va^o pasā*, ôtons-nous, voilà l'e. qui va passer (G Bernex). *On bī-l (grō-l) int.*, un « bel » (gros) e. = un long convoi (Vd et ailleurs). — 4. *Lè j intēremīn vənyon tchyè*, les repas d'ent. [re]viennent cher (V Vernamiège). *Fére l'intēremīn ou kabarè*, faire le repas d'e. à l'auberge (F Montbovon). *I sē ainvitè à l'etarmō*, je suis invité au repas d'e. (B Plagne).

Etym. : De *interrare + suffixe -amentum.

Syn. : *intērā*, s. m. (Vd, voir ce mot, c'est l'inf. pris substantivement, cf. ci-dessus *bātsī*); *intēryaou* (Vd, *interratorium, voir ce mot); *chérəmin* (V Lens, litt. « *serrement* », de *serrer* = réduire); *ensevelissement*; *défunt* (cf. Grangier, *Gloss frib. Suppl.* p. 16).

Encycl. 1. Anciennement, à Lausanne, on avait la coutume d'enterrer l'année. « Un mannequin, représentant un homme mort à force de boire, était porté en procession par la ville, à la lueur des flambeaux, par des hommes costumés et masqués, l'un en confesseur, sous un baldaquin, d'autres en médecin,

apothicaire, marguiller, etc. Cette procession faisait des stations dans chaque rue. Le mannequin était placé sur un drap tendu, soutenu par huit hommes qui le *paumaient* (bernaient) en l'invitant à boire (par une chanson) ». Cette ancienne masquerade a pris fin vers 1820 (*Cont. Vaud.* 1884, n° 52). De la même façon, dans le Jura bernois, on **enterre le carnaval**, voir sous *brandons*, *Encycl.* 5.

2. Rêver d'enterrement est signe de noce prochaine (B).

3. Suite des remarques encyclopédiques faites sous *mort*, voir ci-dessus. Les noms qu'on donne au **cercueil** dans nos patois sont *vā(r)*, qui est le mot le plus répandu, puis ce sont les correspondants de *bière*, *cercueil*, *caisse*. Termes ironiques: *katsa-mouār*, « cache-mort » (Vd), *dérira méjon*, « dernière maison » (Vd), *vixira dè sapin*, « vêtement d. s. » (F). *Vā*, du latin *vas*, est un souvenir des anciens sarcophages de pierre; « caisse », usité en Valais, correspond bien aux cercueils de bois les plus simples qu'on puisse imaginer. *Mettre en bière* se dit aussi *encaisser* (V). On a également tiré un verbe spécial de *bière*: *èmbiaryè* (V Lens).

On se rappelle encore le temps où un cercueil servait pour tout le monde: arrivé au cimetière, on le vidait en laissant glisser le cadavre dans la fosse. Cela nous est attesté pour Lessoc (F) et pour la vallée de Salvan (voir Mario, *Génie des Alpes val.*, p. 199). A la campagne, on voit encore beaucoup de cercueils de bois de sapin auquel on laisse sa couleur naturelle; on se borne souvent à peindre une croix sur le couvercle ou sur les planchettes de devant et de derrière. Sans cela, la couleur noire prédomine; ce n'est que depuis peu qu'on la remplace par des teintes brunes. Dans le Jura bernois, le noir est souvent réservé aux personnes mariées, tandis que les célibataires ou enfants sont ensevelis dans des cercueils bleus ou blancs. L'usage de pratiquer une ouverture dans le couvercle, afin de pouvoir contempler jusqu'au dernier moment le visage du défunt, n'est guère connu en Suisse romande, mais on a vu de ces petites fenêtres dans les cantons de Berne et de Fribourg.

bourg. Le corps avait la tête couchée sur de simples copeaux. On les remplace peu à peu par des coussins d'étoffe. Autrefois c'étaient les voisins ou amis qui confectionnaient le cercueil; traces de cet usage dans la haute vallée de Bagnes, à Plagne (B) et ailleurs. Maintenant c'est plutôt à un menuisier qu'on le commande et, dans les villes surtout, le luxe a été introduit dans ce domaine comme dans tous les autres: cercueils façonnés, capitonnés, à pieds et ornements de métal blanc, en bois de chêne ou de noyer. Dans le canton de Genève, il arrive qu'on indique, au moyen de clous à tête jaune, les initiales du défunt.

Dans le livre cité, Mario raconte avec quel stoïcisme nos rudes campagnards voient la mort s'approcher. Il y en a qui se font faire eux-mêmes leur cercueil. Ce meuble les attend, remisé dans un *raccard*. Un couple de Bagnes s'en servait tranquillement comme d'une table à manger. Nous avons nous-même consulté sur son patois une nonagénaire, à Charmey, assise dans sa chambrette à côté de son cercueil.

Les montagnards tiennent à être enterrés dans leur village natal. Avant qu'il y eût des routes, on pouvait voir des Anni- viards, morts dans la plaine, montés à califourchon et solidement attachés sur un mulet, faisant de nuit le long trajet qui les séparait de leur église (voir Mario, *op. cit.*, p. 198). Lorsqu'un décès survient dans les hauts pâturages, on peut rencontrer le cercueil vide, porté par un mulet, tandis que plusieurs hommes transportent dans la vallée le cadavre, enveloppé dans un drap (V).

4. Dépôt d'objets dans le cercueil. On couche les morts dans leur dernière demeure tels qu'ils étaient dans leur lit ou sur la planche (voir ci-dessus *mort*, *Encycl.* 7), avec un chapelet aux mains, un crucifix, un calice (si c'était un prêtre), une Bible ou un autre livre pieux sur la poitrine, quelques fleurs (surtout pour une jeune fille). Les traces de coutumes païennes se sont perdues, mais on raconte en Valais que, dans certains villages, il arrive ou arrivait qu'on mît une pièce d'argent dans

la bouche du mort pour la traversée, ou qu'on déposât dans la bière du vin, du pain, du fromage, et même une paire de souliers, afin qu'il pût sans encombre effectuer le voyage de Saint-Jacques.

5. La tombe est creusée généralement par un fossoyeur attitré, qui est la plupart du temps le marguiller ; accidentellement, ce peut être un autre fonctionnaire public, ainsi le cantonnier (G Hermance). Mais à la campagne, surtout dans les cantons de Fribourg et du Valais, s'est conservée la belle tradition de faire creuser la fosse par les amis ou les proches voisins du défunt. En récompense, ils sont invités au repas d'enterrement, s'il a lieu, ou reçoivent une petite collation pendant le travail ou quelque vêtement laissé par le mort. A Bagnes, chaque village est divisé en cercles mortuaires, les *voisinages*, en patois *vazzan*, dont les familles sont mises à contribution lors de l'ensevelissement d'une personne mariée. A tour de rôle, elles sont astreintes au creusage de la fosse au cimetière paroissial. La nomination d'un croque-mort, survenue il y a quelques années, ne fut pas jugée favorablement et on en revint au vieux système.

6. L'usage de porter le cercueil entre amis, voisins ou parents du trépassé est encore très commun à la campagne. Certains cimetières alpestres ne permettraient pas d'autre moyen de transport¹. Le corbillard des villes s'introduit avec les routes, mais est encore peu usité. Comme porteurs, on nomme spécialement les ressortissants des *voisinages*, pour Bagnes ; les filleuls, neveux ou cousins pour Evolène et Champséry ; souvent la famille désigne ceux qui doivent remplir ce devoir. Dans beaucoup d'endroits, une touchante solidarité unit les morts et les vivants, de sorte que les adolescents ou enfants sont portés par ceux de leur âge ou de leur sexe. Dans H. Herzog, *Schweiz. Volksfeste, Sitten und Gebräuche*, p. 311,

¹ Voir la lithographie de H. B. Wieland, que nous reproduisons d'après le périodique « Die Schweiz », 1913.

on trouve la description poétique de l'ensevelissement d'une petite fille dans les vallées d'Hérens ou d'Anniviers. Elle est habillée de blanc, ornée d'une petite couronne de mariée, portée dans un cercueil ouvert, et accompagnée de six couples de fillettes vêtues comme elle. La plus pauvre enfant de la commune porte le vêtement de la morte, qu'elle hérite. — Un petit enfant est porté par le parrain, la marraine ou la sage-femme. — Quand le trajet est long, les porteurs se relayent. On porte sur les épaules ou sur un brancard (*potch-mouz*, « porte-morts », B Ajoie). De là les expressions *portāre* ou *brankardāre*. Comme ce sont à l'origine les mêmes qui font la tombe et qui portent le cercueil, on les appelle aussi dans les deux fonctions *fousār* (N).

7. Pendant le convoi, le cercueil est recouvert d'un **drap mortuaire** appartenant à l'église ou à la commune. Il s'appelle « *kouvrēta* des morts » ou *kouvrētyā* (F), « couvre-morts », « couvre-cercueil. » Ce drap est ordinairement de couleur noire, avec une grande croix blanche, cousue dessus. Mais il arrive que la couleur soit variée selon le cas : noir, larmé de blanc pour les mariés ; blanc et bleu ou violet pour les célibataires (B ; noir ou blanc F, G). Le grand poêle, dont quatre parents ou amis tiennent les cordons, est d'introduction récente. L'usage de mettre d'abord sur la bière un linceul, sous le drap mortuaire, ne s'est conservé que dans la campagne genevoise. Ce linceul appartient de droit au curé (droit de *spolie*, voir van Gennep, *Du berceau à la tombe*, p. 211 ss). Autrefois on n'ornait de **couronnes** que les cercueils des enfants et des célibataires. C'est encore le cas dans nombre d'endroits. Ces couronnes étaient données par les compagnons ou amis, les sociétés de jeunesse, qui se cotisaient, ou les parrains. Elles étaient de fleurs ou de perles artificielles, généralement blanches. On y joignait quelquefois des versets bibliques ou des poésies de circonstance, calligraphiés sur des feuillets blancs découpés en coeurs et lus à la fin de la cérémonie funèbre (Vd Ormonts, Savigny). Les couronnes étaient aussi portées séparément par

des « porte-couronnes ». Après l'enterrement on en laissait au cimetière, ou en faisait cadeau à l'église pour servir d'ornement des autels; d'autres en conservaient sous verre, à la maison; il n'est pas rare, aujourd'hui, d'en rencontrer dans nos chalets, sous des glaces convexes, avec indication de la date, déjà lointaine, du décès. L'usage coûteux d'embellir la mort de tout âge d'une profusion de fleurs naturelles est relativement récent. Un de nos correspondants valaisans dit très bien : *Li kòrònè prèyon pā pò sé kys lè móz*, les couronnes ne prient pas pour celui qui est mort.

8. Cortège funèbre. Les usages étant très différents chez les catholiques ou les protestants, nous les traitons séparément. Chez les premiers, avant de se mettre en marche, le curé vient faire la « levée du corps », c'est-à-dire qu'il asperge le corps, récite le psaume *De profundis* et une oraison (ainsi à Mettemberg B). Ailleurs on récite en commun un chapelet. Puis le convoi part dans l'ordre suivant: l'officiant avec ses serviteurs, le cercueil, les parents mâles d'après le degré de parenté, les amis ou connaissances, les femmes dans le même ordre. A Bagnes, les prieuses ouvrent le cortège (voir ci-dessus *mort*, *Encycl.* 6. Elles portent un crucifix encadré d'une couronne. Il faut joindre en tête le porteur de la croix qui marquera la tombe, peinte en rouge pour les célibataires, en noir pour les mariés (Broye). En Valais, c'est le filleul qui porte cette croix pour son parrain, la filleule pour sa marraine. Dans le Jura bernois, la croix est ornée de fleurs pour les enfants, munie d'un crêpe pour les adultes. Les quatre ou six premiers parents portent de gros cierges allumés; le nombre et la grosseur sont en rapport avec la position sociale du trépassé. Aux cierges est fixé un crêpe pour les grandes personnes, un ruban blanc pour les enfants (F). Dans les villages bernois, on voit encore une femme précéder le convoi avec un long cierge jaune, en forme de peloton, la *pivat'*. Fribourg a aussi connu cet usage du *chtokèl*. Voici quelques détails pour un cortège du district de Delémont: croix de l'église (noire pour les personnes âgées de

plus de sept ans; blanche, bleue ou rouge pour les petits enfants), portée par un servant; croix qui sera plantée sur la fosse, portée par un petit garçon pour les mariés, par une petite fille pour les célibataires; les enfants de l'école (s'ils prennent part); les chantres; le curé (vêtu du surplis, de l'étole et de la chape noire pour une personne âgée de plus de sept ans, sans la chape pour un enfant); à droite et à gauche du curé marchent deux servants, dont l'un porte le bénitier et l'autre l'encensoir; le cercueil; les parents précédant les amis et connaissances; les parentes suivies d'autres femmes.

Chez les protestants, un culte et une prière ont lieu dans la maison mortuaire, quelquefois en plein air, à l'église si la participation est très grande. Le pasteur rappelle les principaux événements de la vie du défunt. Pendant ce temps, la bière a été préparée devant la maison. Le cortège se range. Sa composition est celle-ci: cercueil en tête, parents, amis, d'abord les hommes, puis les femmes. Aux Ormonts, les filleuls conduisent à tour de rôle le cheval du corbillard, puis, arrivés au cimetière, portent le cercueil. Les femmes s'abstiennent de plus en plus de « suivre ». Dans la ville de Genève, cela leur fut défendu en 1664 (*Recueil des Arrêts du Magnifique Conseil*, t. V). Neuchâtel suivit en 1699; mais à la campagne la coutume survécut.

L'enterrement a ordinairement lieu le surlendemain du décès, dans les trois fois 24 heures. En été ou dans un cas de maladie contagieuse, il peut être hâté. A la campagne, on enterre de préférence le matin; si c'est un dimanche, l'après-midi.

Il n'est pas de bon ton de se montrer sur le passage d'un convoi funèbre; dans beaucoup d'endroits on a encore l'habitude de fermer les volets et les maisons. Il faut y voir probablement un reste inconscient de paganisme (voir van Gennep, *op. cit.* p. 207, Samter, *Geburt, Hochzeit, Tod*, p. 28). Dans les villes, au contraire, les curieux font la haie.

9. **Sonnerie de cloches.** Nous avons décrit sous *mort*,

Encycl. 5 la sonnerie de l'agonie. On sonne encore plusieurs fois jusqu'à ce que le corps soit rendu à la terre. En pays protestant, il n'y a pas ou peu de sonnerie. Certaines contrées ont tenu à conserver aux cloches une partie de leur langage symbolique d'autrefois. Dans plusieurs endroits, on sonne pendant que le cortège funèbre se rend au cimetière ; à Plagne (B) en outre, quand la fosse est creusée. En pays catholique, les cloches sont plus éloquentes. La sonnerie varie assez selon les lieux et selon les cloches que la paroisse possède. On sonne ou peut sonner le lendemain du décès, le matin (sonnerie de la mort, trois « couplets » avec les trois cloches, précédés ou suivis de tintements avec l'une d'elles, selon que c'est un homme, une femme ou un enfant), en commençant ou en achevant de creuser la tombe, la veille de l'enterrement, pendant celui-ci, au moment où le prêtre quitte l'église, où il fait la « levée du corps », avant et pendant le cortège, au moment où l'on chante à l'église le *Libera me*, lorsqu'on quitte l'église pour s'approcher de la fosse.

10. Au cimetière et à l'église. Les protestants se rendent généralement directement au cimetière, où a lieu un deuxième culte plus bref qu'à la maison, une prière et, selon les lieux et circonstances, une allocution. Après que le fossoyeur (ou un parent) a jeté les trois premières pelletées de terre dans la tombe, le pasteur prononce la bénédiction. Anciennement, il y avait encore le « remerciement » aux assistants, dit par un membre de la famille (Vd). « Dans les enterrements, écrit le doyen Bridel à propos des Ormonnens, il y a toujours quelque parent ou ami qui fait devant la fosse une petite oraison funèbre... et qui les (les assistants) remercie de l'amitié qu'ils ont portée au défunt » (*Coup d'œil sur les Alpes du canton de Vaud, Cons.* VI, p. 288). Dans quelques villages, on va d'abord au cimetière, puis à l'église, où se font l'oraison et la prière. Les catholiques entrent à l'église, à moins qu'on ne s'arrête d'abord devant elle pour procéder à la cérémonie de la « levée du corps ». A l'église, la messe est accompagnée de l'office

des morts. La liturgie varie quelque peu de canton à canton. Nous faisons suivre deux descriptions, pour en donner une idée. Environs de Romont (F) : le cercueil est placé au chœur, sur un soubassement, et les cierges portés par les parents sont disposés, allumés, sur six guéridons autour de la bière (ils deviennent la propriété du curé ou de l'église). On chante le requiem (*Obit*) et le *Libera me*. Ensuite le cercueil est porté au cimetière où se font les dernières prières liturgiques. Le curé jette la première (ou les trois premières) pelletées. La tombe est aspergée d'eau bénite. Pas de discours. — District de Delémont : le cercueil est déposé à l'entrée du chœur et les assistants prennent place dans les bancs, les proches parents en avant; le curé chante l'office des morts et la messe pour le défunt. La messe finie, on chante auprès du cadavre le *Libera me*; puis le cortège se forme de nouveau pour se rendre au cimetière, où l'inhumation se fait avec les prières prescrites par le Rituel. Si l'enterrement a lieu l'après-midi, la messe est remplacée par le chant des vêpres des morts.

Aussitôt que les participants se retirent, la tombe est remplie par le fossoyeur et ses aides, ailleurs par les porteurs. A la sortie du cimetière (ou en revenant à la maison mortuaire) a lieu dans les cantons protestants, aussi chez les catholiques genevois, la cérémonie de l'**honneur**, qui consiste à défiler devant les membres de la famille du défunt, avec ou sans poignées de main. La coutume est en train de se perdre. Les femmes n'y prennent pas part. A Neuchâtel, c'est au domicile du défunt que les parents, réunis dans une chambre, reçoivent la poignée de main des assistants, avant le départ du convoi, à moins que la lettre de faire part n'avise qu'« on ne touchera pas. »

11. Costume de deuil. Le brassard d'étoffe noire que les hommes portent au bras gauche, le ruban noir autour du chapeau, le voile long dont se couvrent les femmes ont été introduits il n'y a pas longtemps. Autrefois les femmes portaient une espèce de mantille noire, restée traditionnelle dans cer-

taines parties de Fribourg et du Valais. Les hommes avaient à leurs chapeaux (le haut de forme était de rigueur) un long crêpe dont les deux bouts pendaient sur le dos. Cela s'appelait le *manti* (*manteau*), nom qui rappelle une coutume encore plus



ancienne : c'était un véritable manteau de toile noire et légère qu'on mettait sur ses habits. Nous supposons que c'était une réminiscence de l'habit de pénitent (blanc ou d'autre couleur) que portaient lors des funérailles les membres des confréries à l'époque catholique. Dans plusieurs vallées valaisannes, les porteurs du cercueil ou même les membres de la famille revêtent encore cette « robe de fraternité » ou *abè*. Dans le canton de Vaud (première moitié du XIX^{me} siècle), on mettait le long

crêpe aussi pour aller annoncer le décès chez le pasteur et pour commander la fosse (Vallée de Joux). D'anciens règlements du XVIII^{me} siècle prescrivaient combien de temps ce crêpe devait être porté selon le degré de parenté du défunt (*Musée neuch.* 1896, p. 47). A Evolène, les hommes ne se rasent pas pendant quelque temps, en signe de deuil. Dans cette vallée, comme dans celle d'Anniviers, les femmes portent, pour un grand deuil, *la barbette* (coutume autrefois plus répandue), c'est-à-dire une longue bande de toile blanche, attachée autour du cou et flottant jusqu'aux pieds ou fixée à la robe. Le temps pendant lequel cela devait se faire était prescrit (trois semaines pour père et mère); maintenant cela a lieu à l'enterrement et en allant à l'offrande. Fischer, *Die Hunnen*, p. 371 ss., qui décrit tout au long un ensevelissement auquel il a assisté dans l'Anniviers, parle encore d'un linge blanc que les hommes et les femmes mettent sur la tête. Le noir et le blanc sont ainsi les couleurs du deuil. Bridel a encore vu un « couvre-chef blanc » chez les femmes qui assistaient à l'enterrement (*op. cit.*). Dans plusieurs localités de la Gruyère, les hommes portaient naguère un pantalon blanc (gilet et redingote noirs) à l'enterrement d'un célibataire. Comp. le tablier blanc que mettent les filles en accompagnant le cercueil d'une célibataire dans le Prättigau (*Arch. s. d. trad. pop.* I, p. 46)¹. Dans le Vully, on rencontre encore des enfants auxquels on attache un tablier noir aux épaules, souvenir de l'ancien *manti*. Dans le Jura bernois, les femmes mettaient autrefois un mouchoir de tête blanc (ou bleu), nommé *bouèyat*, *doubya*, voir ces mots, comme le portent encore les femmes anabaptistes. Plus tard, elles endossaient les *bagnolets*, sorte d'énorme capuce ronde avec mantille.

On observait le grand deuil (pour mari ou femme, père ou mère, enfants) pendant un an et six semaines, le demi-deuil

¹ Voir aussi Rochholz, *Die Leidfarbe Weiss*, dans le volume mentionné plus haut, p. 133 ss.

(étoffes grises ou autres couleurs sombres) une seconde année. Le petit deuil (pour d'autres parents) durait trois à six mois. Actuellement toutes ces usances tendent à devenir moins rigoureuses.

12. Il y a une cinquantaine d'années régnait encore, presque indiscutée, la coutume de grands **repas d'enterrement**, auxquels prenaient part tous ceux qui assistaient aux cérémonies funèbres. On improvisait de longues tables dans la grange ou ailleurs, afin de pouvoir placer tout ce monde. Rien n'était épargné, on mangeait force bouillis et rôtis et le bon vin vieux pétillait dans les verres, comme le décrit Schiner dans sa *Description du Dép. du Simplon* (1812; voir aussi Mario, *Génie des Alpes val.*, p. 149). Les paysans mettaient de côté une bonne pièce de fromage et surtout un tonneau de vin, afin que rien ne manquât à *leur fête*, car c'est ainsi que ces repas, y compris les funérailles, se nommaient dans les Alpes vaudoises et dans le Bas-Valais. On les appelait aussi *dîner ou goûter d'enterrement, dèdzon-non, non-n, trantò* (B Malleray) et *satāmo* (nom qui signifie proprement *septième* et a désigné à l'origine la fin d'une série d'offices liturgiques, voir J. Jeanjaquet, *Bull. du Gloss.* V, p. 47, et ci-dessous n° 14). On disait même *baire lo co*, « boire le cadavre » (Bridel). Ces véritables banquets avaient lieu avant le convoi funèbre, ce qui était particulièrement choquant, ou au retour du cimetière. Après avoir commencé avec dignité, ils dégénéraient facilement en beuveries et en festins pantagruéliques. Nous lisons dans l'*Agace* la phrase: *lous autre iadzo on molavè sous queuté por alâ is enterrèmen*, autrefois on aiguisait ses couteaux pour aller aux enterrements (n° 20, p. 3). En 1678, un communier de Travers convia jusqu'à 112 personnes à un repas funéraire (J. de Sandoz Travers, *Notice hist.*, p. 75). Mais ces repas étaient surtout onéreux, et un de nos correspondants affirme connaître des familles qui ont été plusieurs années avant de pouvoir se libérer de la dette contractée à une telle occasion. Aussi les autorités ont-elles trouvé bon

d'intervenir. M. Isabel cite pour Vaud des mandats du Conseil de Berne de 1706, 1747, 1767. (*Vieux usages, Arch. s. d. trad. pop.* XVI, p. 86, où l'on peut lire une description détaillée de ces repas). Dans les Registres du Conseil de Genève, nous trouvons sous le 25 nov. 1699 : « A été dit qu'il seroit à propos... de faire un Reglement qui defende les repas que l'on a accoutumé de faire parmi les dits sujets dans les maisons des defunts au retour de leurs ensevelissemens ce qui constitue leurs enfans ou parens dans une depense considerable... ». Bridel mentionne (sous *baire*) un arrêt du Conseil de Neuchâtel de 1616. En Valais, les abus furent interdits par un règlement de police, de 1889 (Jegerlehner, *Das Val d'Anniviers*, p. 144); mais on nous cite une dame de Champéry, qui avait été mise à l'amende déjà vers 1860. Dans le canton de Fribourg, le clergé a fait une campagne ardente afin d'obtenir qu'on n'invitât plus que les proches parents venus d'autres villages. Grâce à ces efforts, ces repas sont aujourd'hui abolis presque partout.

M. Isabel (*op. cit.*, p. 86) en ramène l'origine à la *cena feralis* des Romains. C'est possible; mais les grandes distances que les parents ont souvent à parcourir pour se rendre au lieu d'enterrement, mettent la famille du défunt dans l'obligation de restaurer leurs forces; un petit repas est inévitable; on tient aussi à récompenser les porteurs, fossoyeurs, chantres, etc. de leur peine. Ainsi la coutume d'un repas à grandes proportions peut naître spontanément en tout temps et en tout lieu. Inutile de dire que de petites collations se pratiquent encore. Surtout en revenant du cimetière, on sert du pain et du fromage, arrosés de vin, des petits pains (Ormonts), de la pâtisserie (Genève). Le soir, les dames sont invitées à un café (Vd). On se réunit soit dans la maison mortuaire, soit à l'auberge.

Dans certains endroits, l'abolition des grands repas s'est opérée graduellement. A Bagnes, ils ont été restreints aux cas de décès d'un célibataire fortuné. On a, pendant quelque temps, versé dans la caisse des pauvres une part de la somme qui aurait servi à festoyer. Puis on a renoncé à tout. Dans le

canton de Fribourg, un repas réunissait les membres de la famille le premier dimanche après l'enterrement. Dans l'Annivers, tout le cortège se rassemble encore dans la maison de Commune, après l'enterrement; on sert pain, fromage et vin, « le tout à satiété ». C'est à cette occasion que sont tranchées, en plein conseil des « hommes de serment », toutes les difficultés d'héritage (voir Fischer, *op. cit.*, p. 377; cet auteur mentionne des détails concernant ces repas que nous ne pouvons pas tous relever; fidèle à sa thèse, que la critique s'est empressée de réfuter, il met toutes ces coutumes d'enterrement en rapport avec l'apparition des Huns en Valais).

13. Si c'est un progrès réel d'avoir renoncé aux festins d'enterrement, on ne peut pas en dire autant de l'abolition des distributions officielles de vivres et de vêtements aux pauvres (*la donna; binfé*, « bienfait » est le nom de l'exécution d'un pareil vœu exprimé par le défunt) (V et F). Les anciens cortèges funèbres étaient souvent, dans le Jura bernois, précédés d'une femme qui portait, avec une chandelle allumée, une ou deux miches de pain, symbole de la distribution qui se pratiquait ensuite et qui atteignait le total d'une fournée ou davantage. A Bagnes s'est conservé le souvenir d'une distribution de neuf chaudières de soupe de fèves et d'orge à l'occasion de l'inhumation d'un curé. Sur l'usage de donner des fèves, cf. Courthion dans *Arch. s. d. trad. pop.* V, p. 48. On invitait autrefois les indigents à manger les reliefs des repas d'enterrement. On leur donnait aussi de l'argent. Actuellement, on rémunère en espèces ou en vêtements surtout les veilleurs, où il y en a encore, les porteurs ou fossoyeurs, ceux qui ont fait la toilette du mort. Les enfants qui ont porté la croix dans le cortège sont invités plusieurs dimanches à dîner dans la famille du défunt (F), privilège que reçoit aussi occasionnellement un pauvre de la commune. Pour le reste, tout est laissé maintenant à la charité personnelle. Il est juste d'observer aussi que la mendicité a énormément diminué.

14. Les catholiques ont coutume de répéter l'office des

morts le 7^{me}, le 30^{me} et le 365^{me} jour après le décès. La dernière cérémonie s'appelle généralement la « messe du bout de l'an » (*fornaita*, de *forni*, finir, V), celle du 7^{me} *satāmo* ou « les 7 jours ». Celle du 30^{me} est un peu tombée en désuétude. Le *satāmo* est souvent célébré dès le lendemain de l'enterrement ou un des jours suivants. Dans certaines paroisses du Jura bernois, on ajoute un office le 3^{me} jour après l'inhumation; dans d'autres on dit simplement trois messes pendant les premiers jours, ou on fait dire une messe par trois prêtres, mais sans supprimer l'anniversaire. A Bagnes, le curé dit tous les matins, pendant une semaine après l'enterrement, les répons, auxquels assiste un parent avec un cierge allumé. Cela se continue tous les dimanches de l'année et s'appelle « porter la chandelle ». En d'autres endroits valaisans, le port de la chandelle n'est que mensuel, ou inconnu. Dans le canton de Genève, une messe des morts est célébrée le lendemain des u nérailles; une femme parente ou payée à cet effet y assiste en tenant un grand cierge allumé, appelé *luminaire*. Cela peut se répéter pendant un an. La messe d'anniversaire est nommée *anivarsèla*.

15. Divers. En Valais s'est un peu conservée l'habitude de payer le curé en nature (pain, bougies); il recevait autrefois une mesure de froment. A Bagnes, à la première offrande, une parente apporte une nappe. L'abbé Daucourt a publié dans le *Folk-Lore Suisse*, III, p. 41, une charge contre le casuel des prêtres. Voir une parodie des Vêpres des morts dans L. Courthion, *Veillées des Mayens*, p. 205, des cancans d'enterrement (femme qui s'extasie sur les meubles, etc., dans ja maison mortuaire) dans l'*Agace*, n° 38. En pays catholique, les morts-nés et suicidés sont généralement enterrés sans cérémonies, quelquefois dans une partie spéciale du cimetière. Mario, *op. cit.*, p. 198, rapporte la coutume anniviarde de creuser quelques tombes à l'avance, à l'approche de grandes gelées qui durcissent la terre, ce qui rend possible qu'un fossoyeur prépare sa propre fosse. A Bagnes, on servait autrefois

de la soupe aux pois et du lard aux veilleurs ; dans les Franches-Montagnes on cuit du riz pour les repas d'enterrements. De Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 450-452, rappelle les contestations qui avaient lieu anciennement sur le rang à occuper dans le convoi funèbre ; sur l'affluence de visites de condoléances telle que le magistrat dut y mettre un frein en 1710. Le pasteur faisait son oraison au retour du cimetière, devant la maison mortuaire. On trouve une vieille ordonnance (de 1776) sur les deuils, dans le *Musée neuch.* 1896, p. 45 ; un règlement de 1810 pour les enterrements à Neuchâtel, *ib.* 1897, p. 48. Ce qui concerne *le soin des tombes* sera indiqué sous *cimetière*.

L. GAUCHAT.





H.B. Wieland.

Enterrement en Valais.
Lithographie de H. B. Wieland.

